



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Gibloux  
Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny-le-Grand

Givisiez, le 19 août 2021

Service administratif	
Origine: <i>Stech</i>	
24 AOÛT 2021	
Exécutant: <i>GTR S</i>	
Copie: <i>S: hadm</i>	

Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

## RAPPORT D'ANALYSE

V 1 N° de dossier : 21-FR-29712

### CONTEXTE

But du contrôle : Prélèvement à la suite d'une pollution aiguë (suspectée / avérée) des ressources en eau potable / Eau potable / Commune de Gibloux  
Prélèvement du : 16.08.2021 Effectué par : Monsieur Christophe GUILLAUME Date arrivée : 16.08.2021  
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: faibles précipitations  
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: faibles précipitations

### RÉSULTATS



N° d'échantillon : 21-100064 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 017 - réseau de distribution Farvagny-le-Grand zone supérieure  
Lieu de prélèvement : 08 - Home de Farvagny, local sanitaire, Route du Levant 4, Farvagny-le-Grand  
Température de l'eau : 16.7 °C

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	623 ± 12	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	17	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

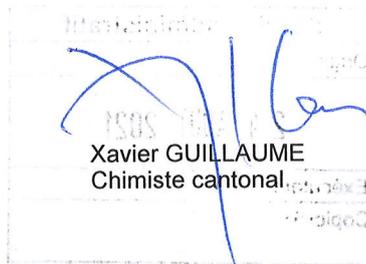
Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

### ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 132.00 CHF (Montant HT)



Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : SINEF SA, Route des Fluides 1, 1762 Givisiez